

BAROMETRE 2018 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ ■ ■ Le stock des entreprises actives à Paris est en hausse de 5 % par rapport à 2017 et les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) de 11 %. En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) diminuent de 2 %, les emplois salariés concernés de 29 %. Tandis que les ouvertures de sauvegarde et de redressements judiciaires baissent respectivement de 20 % et de 12 %, le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en hausse de 30 % par rapport à 2017. Les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire diminuent de 2 %. En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en légère diminution ; les ordonnances d'injonction de payer augmentent de 5 %, ainsi que les ordonnances de référé (+ 1 %) ; enfin, le taux de réussite des conciliations (43,5 %) est en nette augmentation par rapport à l'année précédente (22,7 %) ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

426 626 entreprises en activité au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le stock d'entreprises actives (426 626) enregistre une hausse de 5 %, avec 19 895 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 31 décembre 2017.

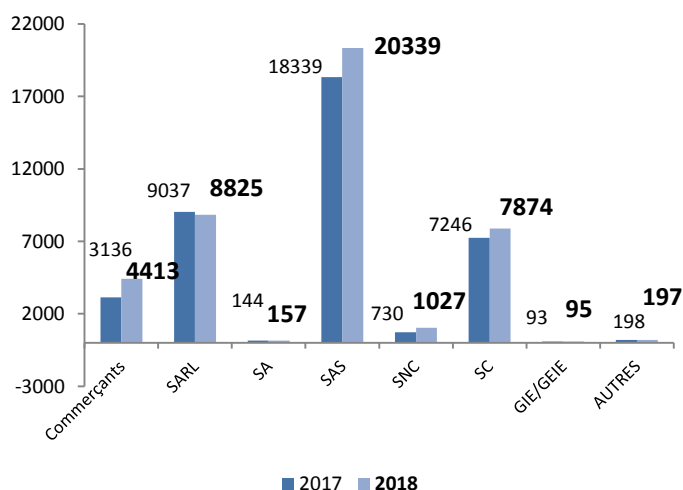
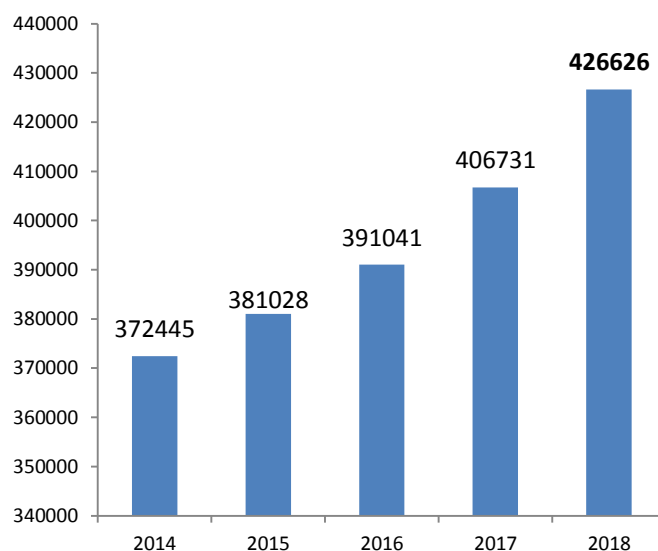
Immatriculations d'entreprises

En 2018, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 40 964 nouvelles entreprises, soit une hausse de 11 % par rapport à 2017. Parmi ces immatriculations, on dénombre 4 042 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

68,2 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 21,9 % sont des femmes, 9,9 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

68,4 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales (pour celles-ci sont notamment recensées : 20,6 % de SARL, 47,4 % de SAS, 0,4 % de SA) ; 10,3 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs.

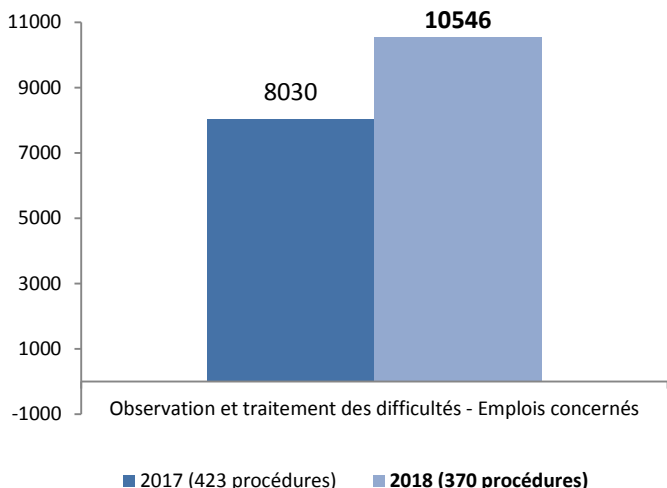
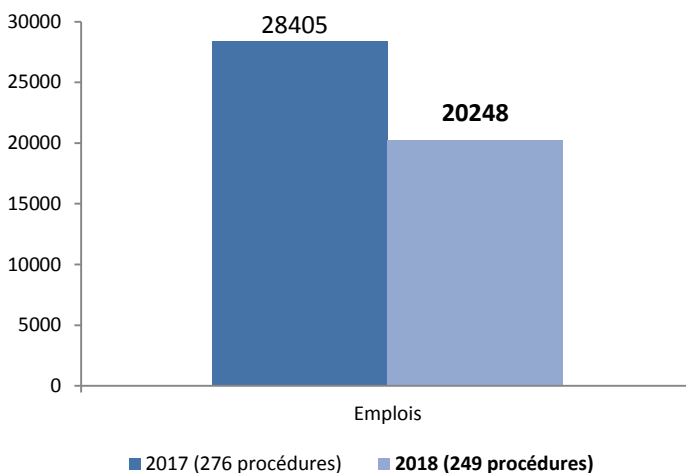
Les sociétés civiles représentent 18,3 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 3,1 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 1 405 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts en 2018, soit une baisse de 29 % par rapport à 2017.

Traitement préventif : 283 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal durant l'année 2018, soit 2 % de moins qu'en 2017. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 249 procédures, en baisse de 10 % par rapport à 2017.

Emplois et passifs* : 20 248 emplois étaient concernés par ces procédures (-29 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 1 592 millions € contre 5 673 millions € en 2017.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 40 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal en 2018, contre 50 en 2017, soit - 20 %.

Redressements judiciaires : 330 procédures ont été ouvertes en 2018 en baisse de 12 % par rapport à 2017 avec 373 ouvertures.

Emplois : 10 546 salariés étaient concernés par ces procédures, en augmentation de plus de 31 % par rapport à 2017.

Plans en cours : 977 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 31 décembre 2018, contre 931 en 2017 à la même date.

Liquidations judiciaires

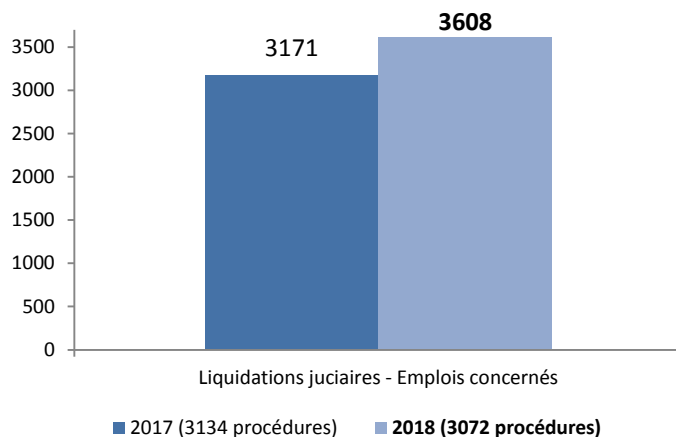
Jugements d'ouverture : 3 072 jugements d'ouverture ont été prononcés en 2018, en légère baisse par rapport à 2017 (- 2 %).

Emplois* : 3 608 salariés étaient concernés (contre 3 171 en 2017, + 14 %), soit en moyenne près d'un salarié par procédure.

Procédures en cours : 7 820 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 décembre 2018 (7 606 en 2017).

2 937 procédures ont été clôturées en 2018 (-1 %) par rapport à 2017.

Le taux de rotation des dossiers est de 31 mois (stock/clôtures).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus



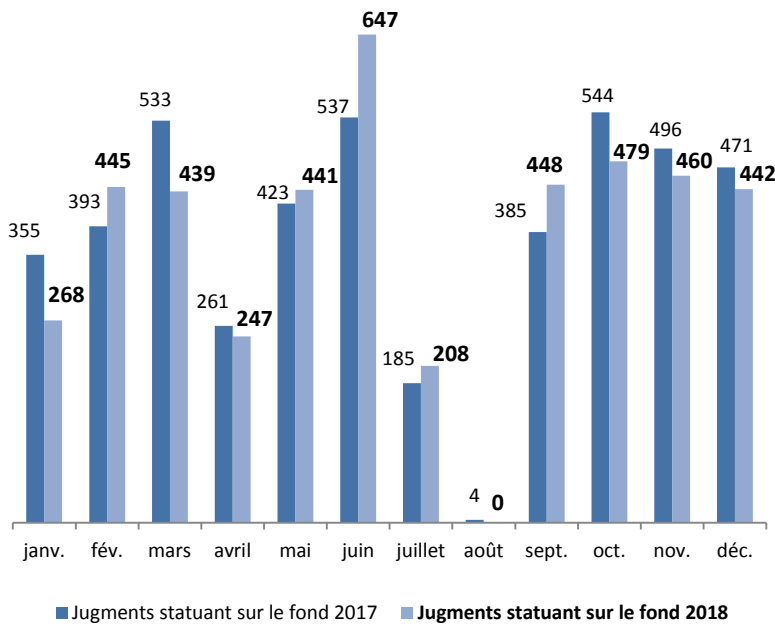
Contentieux

Stock des affaires en cours : 7 638 affaires étaient en cours au 31 décembre 2018 (dont 90 affaires de caisses de retraite), contre 8 254 en 2017 (dont 146 affaires de caisses de retraite).

Jugements prononcés : 6 686 jugements ont été prononcés (dont 4 524 statuant sur le fond*) en 2018, contre 6 800 en 2017 (dont 4 587 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé) 115 mesures d'instruction ont été ordonnées en 2018 contre 131 en 2017. 115 rapports ont été déposés (130 en 2017). Les mesures d'instruction en cours étant de 232, le délai moyen de traitement est de 24,2 mois, en légère augmentation par rapport à 2017 (22,3 mois).

*Ces données excluent les 505 jugements de caisses de retraite prononcés en 2018.

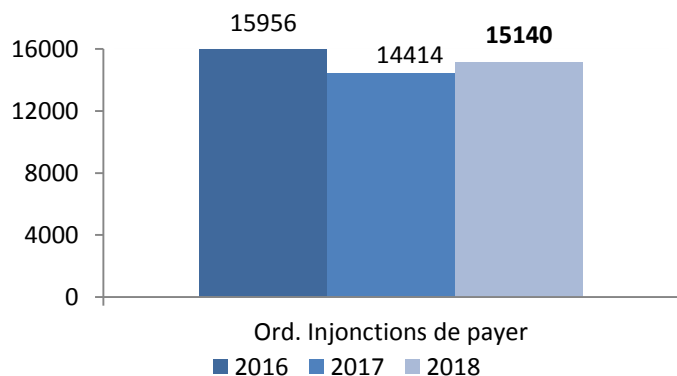
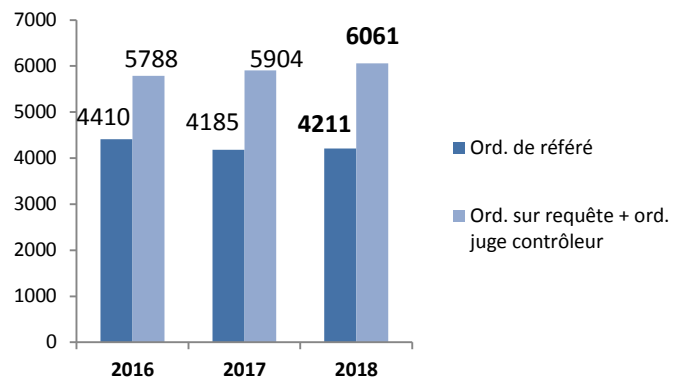


Ordonnances rendues

Référés : 4 211 ordonnances de référé ont été rendues en 2018, en augmentation de près de 1 % par rapport à 2017. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 475 millions €.

Ordonnances sur requête : 6 181 ordonnances sur requête ont été rendues en 2018, dont 1 727 ordonnances relevant de la juridiction du président et 4 454 relatives au RCS, parmi lesquelles 129 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 685 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur.



Ordonnances d'injonction de payer

15 140 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2018, soit 5 % de plus qu'en 2017 ; les demandes ont porté sur 96,4 millions € (104 en 2017), soit 6 374 € en moyenne par ordonnance (7 215 € en 2017).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 17,2 % en 2018, contre 18,6 % en 2017. Le taux d'opposition est de 3,8 % (3,5 % en 2017).



Modos amiables de règlement des différends

Au 31 décembre 2018, 540 procédures de conciliation ont été ouvertes, avec un taux de conciliations réussies de 43,5 %.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2018	540	235	6

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.